

Le privilège de la compagnie s'étend depuis la Calle jusqu'à Collo : il est absolument exclusif à la Calle, et s'étend sur le reste de la côte à tous les objets, à l'exception du blé. Alger s'est engagé à maintenir ces prérogatives contre toutes les nations et même contre ses sujets. De son côté la cour de Versailles a défendu cette navigation à ses négocians libres.

Les juifs d'Alger envoient par des caravanes, à Constantine et dans toute l'étendue de sa dépendance, des soieries, des toiles, des quincailleries d'Europe. Il était facile à la compagnie de s'approprier ces ventes, et on peut la blâmer de ne l'avoir pas fait. A peine y débite-t-elle annuellement aux naturels du pays pour vingt-cinq ou trente mille livres de marchandises de France; ce qu'on y porte de plus est uniquement pour les besoins de la colonie : tout ce qui s'achète est payé en piastres ou en sequins.

Avec ces métaux précieux, on a obtenu annuellement cent cinquante mille quintaux de froment; quinze mille quintaux d'orge; trois mille quintaux de fèves; quinze mille quintaux de laine; deux cent quarante quintaux de cire; vingt mille cuirs, et une quantité plus ou moins considérable de corail.

La pêche de ce dernier ne s'étend pas à plus de trois ou quatre lieues de la côte; elle est faite avec des bateaux montés par quatre ou cinq hommes : une mer agitée la rend impossible,

et il lui faut un temps calme; rarement dure-t-elle plus de huit jours de suite. Dans la saison qui lui est plus particulièrement favorable, les chaleurs sont si vives et si continues que les marins les plus robustes ont un besoin absolu de repos après tant de fatigues et tant de souffrances.

Tout le temps que la compagnie exerça son monopole au Bastion-de-France, elle ne s'occupait guère que de la pêche du corail. Le produit en était alors si considérable et si régulier qu'il fournissait aux dépenses inséparables d'un établissement naissant, et qu'il donnait encore aux intéressés des bénéfices suffisans pour les engager à persévérer dans leur entreprise. Les choses ont si bien changé successivement qu'avec le même nombre de matelots et des méthodes perfectionnées on obtient maintenant à peine la sixième partie de ce qu'on recevait dans les premiers temps.

Il se peut que deux siècles d'une pêche vive et continuelle aient rendu le corail moins abondant dans ces parages qu'il ne l'était à l'arrivée des Européens. Un malheur plus certain pour la compagnie, c'est qu'au mépris de son privilège les Napolitains et les Siciliens se sont arrogé le droit de venir partager avec elle cette branche de son industrie; c'est que ses propres salariés, principalement les Corses, livrent en fraude à l'étranger une partie du produit de leur travail,

qui devrait appartenir en entier au corps qui les paie. Livourne fut long-temps le seul lieu où l'on sût mettre le corail en œuvre. Marseille l'a très-bien travaillé depuis 1781, et en trouve principalement le débouché en Guinée et dans les Indes orientales (1).

(1) Un état officiel de la pêche du corail sur les côtes d'Alger présente le résultat suivant au 25 octobre 1821.

Alger, 25 octobre 1821.

Pendant la dernière saison d'hiver cette pêche n'a été exploitée que par trois barques françaises d'Ajaccio. Elles ont pêché trois cent quarante-trois kilogrammes de corail. Pendant la saison d'été de l'année 1821, c'est-à-dire depuis le 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre, la pêche a été exploitée par trente barques françaises, soixante-dix sardes, trente-neuf toscanes, quatre-vingt-trois napolitaines, dix-neuf siciliennes; en tout deux cent quarante-huit barques, qui ont produit environ quarante-deux mille cent kilogram. pesant de corail, de la valeur approximative de 465,000 piastres fortes, ou 2,400,000 francs. La répartition a été à l'avantage des Napolitains et des Siciliens. Les Français du cap Corse se sont aussi distingués; ils montrent plus d'activité, et ont la précaution de se pourvoir de papiers napolitains: les pêcheurs d'Ajaccio restent constamment en arrière. Ces deux cent quarante-huit barques étaient montées par environ deux mille deux cent soixante-quatorze hommes d'équipage, et portaient deux mille deux cent trois tonneaux. La pêche s'est étendue depuis la Calle-Traverse, en-deçà du cap Rose, jusqu'au cap Roux, et par conséquent dans la prolongation des eaux appartenant en propriété à la France. Les corailleurs ont abandonné le golfe de Bonne et celui de Nora, sans doute comme moins productifs.

Cette facilité n'empêche pas que le monopole n'ait vu tarir peu à peu la source principale de ses anciennes prospérités. Les bénéfices sur le blé ont également diminué à Bonne et au Collo. Au moyen d'une médiocre redevance au bey de Constantine, le corps privilégié acheta long-temps les grains au marché général en concurrence avec les naturels du pays. Ce vice-roi voulut depuis qu'on les reçût de ses mains aux prix qu'il lui plairait d'y mettre: pour qu'ils s'élevassent même à une plus grande valeur, il a invité les navigateurs de toutes les nations à fréquenter ses rades.

Quoique privée d'une partie de ses avantages, la compagnie n'est délivrée d'aucune des charges qui lui ont été successivement imposées: il en est d'annuelles; il en est qui ne sont dues qu'à des époques plus ou moins rapprochées; quelques-unes sont fondées sur des conventions et d'autres sur des usages dont il serait dangereux de s'écarter. En réunissant ce qui est versé dans le trésor public, et qui est distribué au dey, aux premiers officiers de l'état, au bey de Constantine, aux magistrats du Collo, aux tribus arabes voisines de la Calle, nous trouvons un sacrifice annuel de cent mille livres, qui en 1790 a été encore augmenté et augmenté à perpétuité de soixante mille.

Dans l'espace de temps qui s'est écoulé depuis 1776 jusqu'en 1789 inclusivement, les dé-

penses annuelles de la compagnie en Afrique et en Europe, en y comprenant le fret et les assurances, se sont élevées à la somme de 773,300 francs. Durant cet intervalle de douze ans, elle a donné aux actionnaires 936,000 francs en dividende régulier et 1,900,000 francs en répartitions extraordinaires. Des banqueroutes successives lui ont fait perdre 800,000 francs.

Cependant au dernier décembre 1787, il lui restait en argent ou en marchandises, 2,623,086 francs; en effets nécessaires à son exploitation 134,424 francs; en dettes bonnes ou douteuses 687,863 fr., en tout 3.444,537 francs.

La cour de Versailles a été souvent blâmée d'avoir mis ou d'avoir laissé cette branche de commerce dans les liens d'un privilège. Cette mesure est-elle bien, est-elle mal fondée? c'est un problème à résoudre (1).

La Provence n'eut jamais des grains suffisans pour sa subsistance, et le peu qu'elle en recueillait anciennement avait encore diminué depuis que les vignes s'y étaient beaucoup et peut-être trop multipliées. Aussi les disettes y étaient-elles fréquentes; aussi la valeur de la plus nécessaire des denrées y variait-elle sans cesse, au point de tenir les peuples dans une inquiétude

(1) Voyez plus haut au supplément à la *Barbarie en général* ce que nous avons dit de la pêche du corail, et de l'état actuel de la *compagnie d'Afrique*.

continuelle? Un approvisionnement habituellement formé par les soins et les ressources de la compagnie mit fin à ces malheurs et à ces alarmes. Marseille lui dut même l'avantage d'être dans la Méditerranée le premier des marchés à blé : ce fut cette ville qui en régla le prix dans les ports d'Espagne et d'Italie, et qui l'y fixe encore. Plusieurs provinces du royaume lui eurent des obligations d'un autre genre. Quelques-uns de leurs ateliers qui manquaient par intervalle de matières premières, et qui étaient réduits à les payer toujours plus chèrement, les obtinrent plus régulièrement et à moindre prix.

Si l'établissement de la Calle sortait des mains de la société qui en exploite le commerce, et s'il passait à l'un des peuples de la Méditerranée qui en désirent vivement la possession, le port de Marseille perdrait par ce changement douze à quinze mille tonneaux de navigation. La place verrait circuler trois ou quatre millions de moins dans son sein. La France serait pour ses approvisionnements dans la dépendance des nations qui sont maintenant dans la sienne, et se verrait réduite à leur restituer les bénéfices qu'elle a faits sur elles.

Mais ne serait-il pas possible à la France de garder les concessions qu'on lui a faites, et d'en rendre le commerce libre à ceux de ses sujets qui voudraient s'y établir ou y négocier? Tout homme qui aura reconnu un peu les principes

politiques d'Alger, ne balancera pas à affirmer que ce système est impraticable, et qu'il y aurait même du danger à le proposer. Ce gouvernement, qui s'est toujours conduit par ses habitudes, soupçonnerait aisément un piège dans une nouveauté, de quelque manière qu'elle lui fût présentée. Des opérations passagères tentées par quelques hommes isolés lui seraient suspectes, tandis qu'il a une confiance entière dans une société qui a toujours exactement rempli ses engagements, et qui d'ailleurs lui offre pour garans de ses promesses trois établissemens fixes, et habituellement remplis de richesses.

Le projet de rendre le commerce des concessions commun aux marchands particuliers et à la compagnie n'est pas plus praticable que celui qu'on vient de combattre. Cette rivalité ferait nécessairement hausser les denrées en Afrique, sans augmenter leur prix en Europe. Dans ce nouvel ordre de choses, tous les concurrens se nuiraient infailliblement.

Il suit de ce qu'on vient de dire, que le monopole, quoique contraire aux meilleurs principes, doit être maintenu comme établissement de commerce; mais sous un point de vue plus élevé, peut-être conviendrait-il de l'abandonner: ceux-là nous paraissent dans l'erreur qui pensent que cette concession est un principe d'harmonie entre Alger et la France. Nous avons suivi avec soin les fréquens démêlés des deux puissances,

et il nous a paru que le dey se permettait un ton d'audace; que la cour de Versailles consentait à des humiliations qui de part et d'autre tiraient leur source de la Calle.

Gigeri ou Gigel, qu'on prétend être l'ancien Igilgis, est le premier lieu un peu remarquable qu'on trouve sur la côte après la colonie française. Il est bâti sur une langue de terre qui avance dans la mer, et forme avec des rochers qui s'y trouvent deux havres assez commodes; l'un à l'est et l'autre à l'ouest.

Les Français y achetèrent long-temps des grains, des cuirs, de la cire. Ils voulurent être les maîtres où ils n'avaient été que des marchands, et ils furent les victimes de leur ambition. Ce marché n'a été depuis fréquenté par aucune nation. L'état y entretient une garnison suffisante pour en contenir les deux mille habitans et quelques Arabes errans dans la plaine; mais elle ne peut rien contre les montagnards voisins du mont Aurax, qui n'ont jamais porté le joug, ou qui l'ont secoué depuis très-long-temps.

Une observation à ne pas omettre, c'est que Gigel fut le premier port d'Afrique où Oroudje entra pour renouveler son eau; on l'y reçut si bien qu'il contracta l'habitude d'y vendre ses prises; devenu roi d'Alger, le corsaire se souvint des marques d'affection qu'il avait reçues des Gigelis. Pour leur témoigner sa satisfaction, il

leur accorda le port des armes, les autorisa à mettre de l'or et des broderies sur leurs habits, leur permit de se défendre contre ceux des Turcs qui les attaqueraient, et consentit enfin à ce qu'ils pussent aller chez les courtisanes : privilèges singuliers, dont ils ont joui jusqu'à nos jours, et qui n'ont jamais été concédés à d'autres Maures.

Bugie ou Boujeiah, que quelques savans ont jugé être la Salda de Strabon, fut certainement une colonie romaine. Les Vandales en firent le siège de leur empire ; des rois Maures et Arabes y régnèrent successivement ; elle avait encore un souverain particulier lorsque les Espagnols s'en emparèrent. Quoique aidés par le roi dévouillé, les Barberousses attaquèrent deux fois inutilement la place, elle ne se rendit aux Algériens qu'après la malheureuse expédition de Charles-Quint.

La ville, qui est très-grande, est assise sur des ruines beaucoup plus étendues au pied d'une montagne ; une partie de l'ancien mur subsiste encore, et monte jusqu'au château qui domine la place. Plus bas sont deux forts pour la protection du port, qui est extrêmement vaste, et formé par une langue de terre qui s'avance dans la mer : la plus grande partie de ce promontoire était autrefois revêtue d'une muraille d'excellente pierre ; un bel aqueduc y conduisait des eaux abondantes ; elles étaient reçues dans des réservoirs très-

bien entendus : il ne reste que le souvenir de tant de beaux ouvrages. Quoique le port soit trop exposé au vent du nord, les escadres de la république s'y tenaient avant qu'elles eussent été détruites par les Anglais, au milieu du dernier siècle.

Les habitans de Marseille firent long-temps un assez grand commerce à Bugie : en 1219, ils y occupaient encore un quartier entier. Les Génois les supplantèrent, et leur comptoir donnait de l'activité à la ville, il en donnait au territoire. Des vexations répétées le firent abandonner ; alors les campagnes tombèrent en friche, et la cité ne fut plus occupée qu'à fabriquer des toiles grossières, la seule industrie qui lui soit restée. La place est entourée de hautes montagnes, souvent couvertes de neige et toujours inaccessibles aux armées. Les jours de marché, leurs sauvages habitans y viennent échanger leur huile et leur cire contre les objets qui leur manquent ; rarement regagnent-ils leur rocher sans avoir commis quelque acte de férocité ou d'injustice, qu'une trop faible garnison ne peut ni empêcher ni punir ; le gouvernement les a souvent attaqués sans jamais pouvoir les réduire au moindre tribut, à aucune espèce de soumission ; il aurait depuis long-temps renoncé à toute communication avec eux, s'il pouvait se passer de leur bois pour la construction de ses bâtimens de guerre.

Les ingénieurs et les navigateurs, qui étudient avec quelque soin les côtes d'Afrique, ont généralement pensé que, sans de grandes dépenses, Bugie pouvait devenir inexpugnable. Cette raison devait la faire choisir pour le siège de l'empire plutôt qu'Alger qui peut être attaquée par mer et par terre; il est heureux pour la chrétienté qu'une idée si simple ne soit pas venue à des corsaires également ignorans et féroces.

Tidelis ou Dellis, comme l'appellent les Arabes, a été bâtie au pied d'une haute montagne, sur les ruines d'une grande ville qui devait être le *Rusacurium* des Romains. Les anciens édifices s'étendaient sur tout le côté du nord-est de la montagne, au sommet de laquelle existent encore d'immenses décombres qui ne peuvent avoir appartenu qu'à de très-vastes monumens. La rade est petite, incommode et dangereuse depuis la fin de septembre jusqu'au commencement de mai; il y a des vestiges d'une muraille épaisse qui s'avancait probablement dans la mer et formait un petit port; la place est située entre la rivière Taberak et le port au charbon, ainsi nommé par la grande quantité de ce combustible qui en sort tous les jours pour Alger.

Le lieu qu'on appelle aujourd'hui Sercelles ou Cherchel, porta, selon les meilleures critiques, le nom d'Iol, lorsque les princes numides Massilyens y tenaient leur cour. Pour plaire à Auguste son protecteur, le jeune Juba lui substi-

tua celui de Julia Césarea; l'empereur Claude y envoya une colonie romaine, qui n'oublia rien pour rendre son séjour digne du maître du monde.

La ville commençait dans la plaine, s'élevait par degrés dans la largeur d'un mille, à une hauteur considérable, et s'étendait sur les collines et dans les vallées; les belles colonnes, les grandes citernes, les superbes pavés en mosaïque, qui s'y voient encore, doivent donner une grande idée de son ancienne magnificence. Trois somptueux aqueducs, dont les deux moindres se sont conservés, conduisaient les eaux de la rivière d'Ashem et d'autres sources abondantes dans la ville, où elles remplaçaient celles des puits plus ou moins salées.

Une forte muraille de deux milles d'étendue, de quarante pieds de hauteur, soutenue d'espace en espace par des boulevards, mettait la place à l'abri de toute insulte du côté de la mer. Les montagnes qui l'entourent n'auraient pas permis à des ennemis étrangers de l'attaquer par terre; mais elle pouvait être bloquée, et l'est tous les jours par les tribus du voisinage turbulentes et vindicatives.

Le port, qui avait presque la figure d'un cercle, était fort grand, fort commode et fort sûr. A son entrée était une petite île pleine de rochers, qui le défendait contre les vents du nord et de nord-est. Pour lui procurer aisément de l'eau

potable, on avait arrangé sur une élévation une multitude de terrasses et de pavés à la mosaïque, destinées à recevoir les pluies, et à les verser par différens conduits dans une grande citerne ovale. Un affreux tremblement de terre détruisit de fond en comble ces monumens de l'industrie humaine, et jeta, dans le port, l'arsenal et d'autres bâtimens élevés à son voisinage. Ceux qui ont vu les colonnes et les autres beaux débris qu'après les vents de sud ou d'est, la mer basse et calme laisse à découvert, ne douteront pas de la vérité de la tradition.

Sur une partie des décombres de cette belle cité a été élevée par les Maures une ville qui a acquis avec le temps un mille de circonférence; leurs descendans s'y occupent à faire des poteries, et à fabriquer les meilleurs sabres, les meilleurs fusils du royaume; il ne leur reste qu'une petite anse ou petite baie où mouillent quelques bateaux. La plage est nette, la côte basse, et ce serait le lieu le plus favorable pour une descente si l'on pouvait se promettre de forcer les étroits défilés qui conduisent dans l'intérieur des terres.

Lorsque la Barbarie se fut détachée de l'empire des califes, il s'y forma plusieurs états, plus ou moins étendus, plus ou moins puissans; Tenès fit alors partie du royaume de Trémecén, et eut avec le temps des souverains particuliers. Les Turcs les dépouillèrent de leur petit do-

maine, et en agrandirent le pays d'Alger qu'ils venaient d'envahir.

La ville de Tenès est située sur un territoire bas et sale; un ruisseau boueux et tortueux, qui se décharge dans la mer, la traverse; rien ne fait conjecturer qu'aucune nation éclairée y ait jamais formé d'établissement; on n'y voit que des maisons bâties sans soins, sans goût et sans ordre. C'est une tradition parmi les Maures, que leurs ancêtres passaient pour de si grands sorciers que Pharaon en voya chercher les plus habiles d'entre eux, pour contrefaire les miracles de Moïse; leurs descendans ne sont plus que les plus grands fripons de toute l'Afrique. Il serait aussi imprudent, dit un de leurs marabouts, de se fier à leur bonne foi qu'à leur rade, la plus mauvaise que l'on connaisse. Si les vaisseaux y étaient moins exposés à la violence des vents du nord et de l'ouest, ils y viendraient charger avec confiance la grande quantité de blé que produit le territoire.

Mousteganem, que l'on croit la *Cartenna* de Pline et de Ptolomée, s'élève en amphithéâtre fort près de la mer. C'est une très-grande ville. Ses nombreux habitans pensent qu'elle fut anciennement formée par plusieurs villages voisins les uns des autres, et les vides qui s'y trouvent favorisent cette tradition. Elle est protégée par une citadelle placée sur la plus haute des montagnes qui l'entourent. Son port est très-sûr, et l'on